

II

Le premier ministre de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla au commissaire du Canada

Traduction

St. Kitts, W.I., le 20 août 1977

Accord sur l'assurance-investissement à l'étranger

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre note N° 71 du 19 août 1977 portant sur des investissements dans l'État de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla qui favoriseraient les relations économiques entre Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et le Dominion du Canada et sur l'assurance de ces investissements par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations.

J'ai l'honneur de confirmer que mon Gouvernement approuve les dispositions régissant la garantie des investissements canadiens à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla énoncées dans votre note. J'accepte donc votre proposition que votre note et la présente réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

ROBT. L. BRADSHAW

S.E. Lawrence A. H. Smith
Haut-commissaire du Canada
Haut-commissariat du Canada
Bridgetown, Barbade